

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION 24/09/2021	L'an deux mille vingt et un, Mardi 28 Septembre à 19h30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 30/09/2021	Étaient présents : MM. Stéphanie LOURTEL, Alain CAILLIOT, Sabina BECK, Philippe CORTES, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Vanessa LEGAIGNEUR, Patrick MADI, Antoine TRAINÉAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Séverine PERRIER, ayant donné pouvoir à Vanessa LEGAIGNEUR Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Denis LAZAROFF Jennifer ALVES DA CUNHA, ayant donné pouvoir à Antoine TRAINÉAU Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE PRÉSENTS VOTANTS	14 10 14 SECRETÉAIRE : Denis LAZAROFF

Ouverture de pré-séance à 19 h 30.

Projet de méthanisation Le Perchay présenté par M Potin et M Lerdu

Présentation de "BIO METHA 95" société française créée par 4 agriculteurs associés dont Messieurs Potin et Lerdu. Il s'agit de la première unité de méthanisation du Val d'Oise. L'ambition du site est de produire du gaz domestique à partir d'intrants végétaux, par méthanisation, procédé biologique naturel et ainsi permettre de récupérer le digestat (résidu de la méthanisation composé de matière organique). Ce procédé a pour obligation de suivre des plans d'épandage. Cette unité serait raccordée au réseau de gaz GRDF vers Cergy.

Le budget d'investissement s'élève à 9 millions d'euros.

Plusieurs rencontres sont prévues avec les maires aux alentours. Monsieur le maire du Perchay et son conseil municipal ne sont pas favorables au projet, par rapport au lieu et au terrain.

Fin de la présentation à 20h30.

Ouverture de la séance à 20h30

Un scrutin a eu lieu, Denis LAZAROFF est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date des 6 Juillet 2021 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal du 6 Juillet 2021

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 6 Juillet 2021.

Monsieur Robert de Kervéguen souhaite la bienvenue à Karine GASPERINA, nouvelle secrétaire de mairie.

DELIBERATIONS

I - Budget - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 **Délibération n° 2021_09_01 (rapporteur Stéphanie Lourtil)**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 permettra d'assouplir et de simplifier le budget communal. L'objectif est de regrouper en un compte unique le compte administratif et le compte de gestion. La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Afin de bénéficier d'un accompagnement de qualité, Stéphanie Lourtil propose d'avancer cette date au 1er janvier 2022. Il est également précisé qu'un inventaire communal complet devra être fait avant cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve et vote** la mise en place du M57 au 1er janvier 2022

II - Création logement locatif en duplex au 2 rue de la Vieille Côte - Demande d'agrément auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour l'obtention d'un prêt bonifié PLS et taux réduit de TVA (rapporteur monsieur de Kervéguen)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande n'est pas d'actualité, il propose donc de retirer de l'ordre du jour cette délibération.

III - Suppression de la Régie de recettes "Manifestations Communales" **Délibération n° 2021_09_02 (rapporteur Stéphanie Lourtil)**

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2015 autorisant la création de la régie de recettes « manifestations communale » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2021 décidant du transfert des produits de la régie de recettes « manifestations communales » dans la régie de recettes « produits communaux divers » ;

Vu l'avis du comptable assignataire en date du 12 août 2021 ;

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la suppression de la régie de recettes « manifestations communales », avec un effet au 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- **d'opter** pour la clôture de la régie recettes manifestations communales.

IV - Recrutement de personnel vacataire – Délibération n° 2021_09-03 **(rapporteur Vanessa Legaigneur)**

Considérant le départ d'une ATSEM, le poste est toujours à pourvoir. Des candidatures sont en cours d'évaluation et seront présentées très prochainement à monsieur Le Maire.

Ce recrutement permet également de sélectionner des vacataires ayant pour mission l'accueil des enfants le matin, le service du déjeuner à la cantine scolaire et la garderie du soir **2 jours par semaine**.

Il est rappelé, qu'à ce jour les remplacements se font sur la base du volontariat et qu'il est urgent d'y remédier.

A raison : de 1 h 20 par jour scolaire pour la garderie du matin,
 de 1 h 30 par jour scolaire pour la cantine scolaire,
 de 1 h 00 par jour scolaire pour la garderie du soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à recruter une ATSEM
- **donne** son accord pour recruter des agents vacataires pour assurer les missions de surveillance des enfants.

V - Réfection du mur de soutènement rue Marie - Demande de subvention auprès du PNR et dossier travaux – Délibération n° 2021_09_04 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le PNR nous a informé de la prochaine instance pour déposer des dossiers de demande de subvention. La réfection du mur de soutènement représentera une extension à hauteur de 107 mètres linéaires situé rue Marie est retenue. Afin de juger de l'éligibilité du projet, le dossier doit être déposé au plus tard le 4 octobre au PNR et obtenir un rendez-vous technique sur place.

Au regard d'un premier devis, le montant estimé des travaux est de 102 000 € H.T soit 122 400 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à déposer une demande de travaux auprès du Pôle Urbanisme intercommunautaire et formuler une demande de subvention auprès du PNR.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Fibre optique : mairie et l'école (rapporteur Philippe Cortes)

La société « Addon » notre prestataire, est intervenue le 23 et 24 septembre dernier, la mairie et le pôle scolaire sont à présent équipés de la fibre et d'une nouvelle téléphonie compatible avec des smartphones.

Ce nouveau dispositif permet d'installer une application dans le but de créer des groupes d'échanges et de partager des répertoires de la mairie.

Monsieur de Kervéguen précise au conseil municipal de bien faire la distinction entre les documents à partager dans le cadre de notre mandat en tant qu' élu et le fonctionnement administratif de la mairie et de ses services au quotidien qui doivent être indépendants donc totalement séparés et sécurisés.

INTERVENTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION TRAVAUX

La commune poursuit la modification de l'éclairage par du LED. Celui de l'école sera remplacé aux prochaines vacances de la Toussaint sur 2 classes (6 classes ont déjà été réalisées)

Lancement du marché de travaux pour le futur duplex situé 2 Rue de la Vieille Côte.

La régénération du court de tennis n° 1 a été faite au mois de septembre.

Pour le **remplacement des huisseries** des différents bâtiments communaux, les devis de l'entreprise Garnier ont été retenus. Un rendez-vous est prévu au mois d'octobre pour finaliser le projet.

Les travaux de voirie à l'Impasse Cardinale sont terminés : réfection de la couche de roulement et trottoir. Quelques désagréments ont été constatés rue Pierre Peineau, la société Colas interviendra.

Route du Bord'haut : les travaux pour la création d'un nouvel escalier et du chemin situés au niveau du tunnel afin de sécuriser les piétons qui se rendent au collège sont terminés. Monsieur le maire rappelle que le nouvel escalier a été entièrement financé par le Conseil Départemental qu'il tient à remercier, et s'agissant du chemin piétonnier il a été pris en charge financièrement par la commune.

Marché voirie, suite à l'appel d'offre lancé par la commune qui a mandaté Monsieur Laage-Etudes Zurbaines, la commission d'appel d'offre se réunira très prochainement.

Air de jeu et parcours de santé.

Un devis est en cours pour obtenir un contrat annuel complet qui couvrirait l'entretien et la sécurité de chaque module de jeu ainsi que le parcours santé.

Cet été, dans **deux classes : réalisation** de nouveaux faux plafonds avec éclairage Led.
En 2022, la commune a pour projet de refaire la toiture **du préau et les sanitaires de l'école primaire**.

Pour la **rénovation de la mairie**, Monsieur l'architecte doit apporter quelques modifications. Les plans de la mairie ainsi que ses abords extérieurs seront validés au plus tard fin 2021.

Eglise Saint-Médard, le chapiteau situé au coin de la Nef ainsi que les deux corbeaux situés à la sacristie sont sécurisés de manière durable.

Notre équipe technique a participé à 2 formations :
Le CACES pour utiliser une pelle mécanique et le CACES pour utiliser une nacelle.

COMMISSION ANIMATIONS

La fête du village prévue le samedi 28 août dernier a été un franc succès. Près de 300 personnes ont participé aux festivités. Un très beau feu d'artifice a clôturé cette belle journée.

Budget : 7 300 € pour les deux manifestations

Dépenses au 28 Septembre : 5 690,83 €

Avec factures manquantes (Scouts et Edf, soit environ 6 200 € de dépenses estimées).

Recettes : 3 746,50 €

Pour la journée du Patrimoine

Dépenses : 148,22 €

Recettes : 205,50 €

Sur l'ensemble des 2 manifestations Fête du village et Journée du Patrimoine, les comptes sont à l'équilibre (hors feu d'artifice), le résultat estimé est de - 2 248 € (coût du feu d'artifice 2 300 €).

Les évènements à venir :

Téléthon : samedi 4 décembre 2021

Noël des enfants : samedi 18 décembre 2021

Comme l'an dernier, la commune fera appel au Père Noël en calèche pour la distribution de cadeaux.

Pour nos aînés : samedi 18 décembre 2021

Distribution des colis de Noël.

Il sera également proposé un **concours de décoration de Noël**.

COMMISSION PATRIMOINE

La journée du Patrimoine qui a eu lieu samedi 18 septembre 2021 a eu beaucoup de succès.

Nous avons accueilli environ 250 personnes. Près de 60 personnes ont visité l'église Saint-Médard.

Le food-truck a servi près de 100 couverts.

Grâce à la participation des bénévoles, plus de 100 crêpes ont été vendues. L'aspect culinaire a été un atout important.

Pour l'animation musicale, nous avons eu le plaisir de proposer un groupe de musique médiévale en première partie de journée et pour la deuxième partie, nous avons accueilli un groupe de musicien du Conservatoire de musique du Vexin. Très bonne adhésion du public.

Pour l'année prochaine :

- Une visite de la carrière avec des animations est à l'étude.
- Remettre le chemin de Vernon en l'état.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il n'y a pas eu de changement dans l'équipe pédagogique. Un enseignant remplace le directeur de l'école le jeudi et le vendredi.

Pour la rentrée 2021/2022, 186 enfants sont inscrits soit 8 classes.

Classes de Maternelle

Petite Section : 22 enfants avec Sophie Arditi

Moyenne Section et Grande Section : 24 enfants avec Catherine Dartois

Grande Section et Cours Préparatoire : 20 enfants avec Fabienne Barbier

Classes Élémentaires

CP : 23 élèves avec Mathilde

CE1 : 22 élèves avec Céline Rocher

CE2 : 28 élèves avec Fabien Lemay (Directeur de l'école)

CM1 : 23 élèves avec Olivier Bonnier

CM2 : 24 élèves avec Lydie Bour

Pour cette année, les projets périscolaires de l'école pris en charge par la commune sont : l'anglais, la musique et le sport pour toutes les classes.

Les 3 institutrices de l'école maternelle sont aidées par Béatrice Fouques et Céline Carette (ATSEM) Un recrutement est en cours pour le poste de 3^{ème} Atsem. A ce jour, 4 personnes ont été reçues.

Le prestataire de la cantine scolaire pour les repas "Yvelines Restauration" : une réunion a été organisée ce jeudi 30 septembre avec la nutritionniste pour faire un point sur la qualité des repas.

Avec la création de deux salles supplémentaires dont la salle de motricité, la prestation de l'entreprise de nettoyage LNCS a été étendue à 1 596 heures annuelles contre 1 424 heures précédemment. Le nouveau contrat portera sur un contrôle de nettoyage avec des actions précises.

Contrat au 01 septembre 2019		A compter du 1 ^{er} septembre 2021	
Nbre heures annuelles	1 424 H	Nbre heures annuelles	1 596 H
Echéance mensuelle	3 282,96 €	Echéance mensuelle	3 405,60 €
Coût annuel	39 395,52 €	Coût annuel	40 867,20 €
Soit taux horaire	27,67 €	Soit taux horaire	25,61 €

CCAS

Le repas des aînés est prévu le jeudi 18 novembre 2021. Le conservatoire de musique du Vexin accompagnera ce déjeuner dans une ambiance musicale de piano et saxophone.

Un projet de voyage est à l'étude pour l'année prochaine. Une contribution modérée pourrait être demandé à chaque participant.

Tout au long de l'année, le CCAS a apporté un soutien financier, administratif et social très important auprès des administrés qui le demandent.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Un travail est entrepris pour améliorer notre communication externe pour tous les événements.

Les brèves de Novembre sont en cours, un premier point sera fait le 8 octobre prochain.

Pour les Echos, les informations paraîtront en janvier 2022.

L'application Illiwap rencontre un bon succès avec ses 288 abonnés.

INTERVENTION DES DELEGUES EPCI

SMIRTOM

Une visite du site sera organisée par Denis Lazaroff en fin d'année pour l'ensemble des élus. La durée des travaux est respectée, l'ouverture du nouveau site est bien prévue pour janvier 2022.

Dans l'aménagement, de nouveaux compacteurs sont prévus avec différents caissons.

Attribution de nouveaux marchés :

- Composteur Emeraude à Lannion (en Bretagne) - Budget de 284 000€

La livraison des composteurs est prévue au printemps prochain avec une garantie de 7 ans.

Selon le volume du composteur choisi, un coût restera à la charge des usagers.

24 € ttc pour un contenant de 300L

31 € ttc pour un contenant de 600L

- Installation d'une vidéoprotection sur le site par la société A2CS (à Survilliers) – Budget de 108 000€ car un projet de faire une recyclerie est prévue dans les 2 ans.

- Pour la rue des Saules, la pré-collecte va se poursuivre.

Monsieur le maire rappelle que sur notre commune il n'existe qu'un seul point de pré-collecte celui de la rue des Saules.

Jusqu'à présent la pré-collecte était prise en charge financièrement par le SMIRTOM. Compte tenu de son coût, le syndicat intercommunal a pris la décision de ne plus le faire. Parallèlement il a été demandé à chaque commune membre du SMIRTOM de réduire à son maximum les pré-collectes.

S'agissant de Vigny, à ce stade sur la rue des Saules il n'existe aucune autre solution alternative ou alors la création d'une aire place d'Amboise avec des grands bacs ce qui paraît peu concevable compte tenu de la situation patrimoniale et architecturale de cette zone (château et église)

Monsieur le maire indique que la CCVC (Communauté de Commune du Vexin Centre) prendra à sa charge la pré collecte sur l'année 2022 mais sans engagement sur les années suivantes.

SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Cergy Pontoise et du Vexin)
Vanessa Legaigneur

“ Convention de gestion du réseau d'eaux pluviales ”

L'ingénieur Clémentine Caille travaille actuellement sur la convention des eaux pluviales. Elle préconise d'avoir les plans d'assainissements pour les réseaux unitaire et séparatifs des eaux usées et eaux pluviales. L'objectif est d'obtenir un tarif cible pour l'ensemble des communes concernées à 1,72 € ttc le m³ au 1er janvier 2023. La commune de Vigny pourrait obtenir une économie non négligeable sur le prix au m³.

Le rattachement du SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) au SIARP est prévu pour 1er Janvier 2022.

SMDEGTVO - Jean-Pierre Guillemot
(*Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications*)

Un appel d'offre d'achats de fournitures en électricité est contracté pour 4 ans. Le syndicat, agissant pour les communes adhérentes, a la possibilité de le dénoncer au bout de 2 ans. Nous rappelons que la commune comprend 16 points d'alimentation. Le fournisseur d'électricité actuel est “Total Direct Energie”.

Conservatoire de musique

Robert de Kervéguen rappelle qu'il en a été élu le président en 2020, il était sous l'ancien mandat vice-président.

Ce conservatoire dispose de 3 villes antennes avec mise à disposition gratuite de bâtiment/salles communales par les communes de Magny en Vexin et Marines.

S'agissant de Vigny, c'est une exception, puisque le bâtiment a été construit et financé par le conservatoire.

Il s'avère que ce bâtiment propriété du conservatoire a été construit sur le sol d'autrui à savoir sur un terrain appartenant à la commune.

Monsieur le maire estime que ce sujet posera des difficultés à terme et qu'il convient de le régler. C'est donc un sujet qui sera partagé avec le bureau du conseil syndical du conservatoire afin de trouver une solution. Monsieur le maire considère que le conservatoire n'a pas vocation à être propriétaire de ce bâtiment, et que la solution logique et cohérente serait que la commune le rachète pour le mettre ensuite à la disposition du conservatoire comme les 2 autres villes antennes.

Conseil Intercommunal des Jeunes

La communauté de communes invite tous les jeunes entre 12 et 17 ans à intégrer l'une des commissions du conseil intercommunal des jeunes. A ce jour, 3 jeunes sortants et aucun nouveau candidat pour représenter notre commune.

INFORMATIONS DIVERSES

De gros problèmes de retard dans les transports en commun ont été constatés depuis la rentrée scolaire. Ces retards impactent directement la vie de nos collégiens et lycéens. Monsieur le maire indique qu'il a évoqué ce sujet au dernier conseil communautaire, parallèlement d'autres actions ont été entreprises auprès de la région qui est au courant et mobilisée.

Il y a deux difficultés principales :

La société Transdev a emporté le nouveau marché, malheureusement la reprise s'est faite sans réelle transmission de connaissance avec le prédécesseur.

Par ailleurs la société Transdev a rencontré des difficultés à recruter des chauffeurs.

Agenda municipal

Monsieur le Maire accompagné de ses élus aura le plaisir d'accueillir les nouveaux administrés de la commune le samedi 27 novembre 2021 (de 10h00 à 12h00). Une présentation des activités et nouveaux projets de la commune sera faite aux nouveaux arrivants.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 22 janvier 2022.

Des réunions de quartiers seront organisées ultérieurement.

Les dates seront proposées au prochain conseil municipal.

Fin de séance à 22h30

